

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 01

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEPS (FEC-CSQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02
(ANNÉE 2005-2006)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Pour l'année 2005-2006, les parties nationales s'entendent sur la répartition des montants disponibles selon les critères suivants :

FEC

1. Nombre total d'enseignantes et d'enseignants : 1 203,34 (cf. page 3)

2. Fonds provincial de perfectionnement :

- Total des ETC 2004-2005 x 42,50 \$

$$1\,203,34 \times 42,50 \$ = 51\,141,95 \$$$

TOTAL : 51 141,95 \$

3. Le nombre de points de chaque collège est fonction de la pondération qui lui est attribuée (cf. page 3).

4. Valeur à chaque point, pour l'ensemble des collèges bénéficiaires :

$$\frac{\text{Somme à distribuer}}{\text{le nombre total de points}} = \frac{51\,141,95 \$}{761,69} = 67\,143 \$$$

5. Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont ceux présentés dans les tableaux ci-dessous :

COLLÈGES BÉNÉFICIAIRES				
	Nombre d'ETC	Pondération	Points	Montant (x 67,143 \$)
Champlain-Lennoxville	71,42	1	71,42	4 795,35 \$
Drummondville	154,20	1	154,20	10 353,45 \$
Victoriaville	135,92	1	135,92	9 126,08 \$
Matane	75,16	5	375,80	25 232,34 \$
Matane-Amqui	4,87	5	24,35	1 634,93.\$
TOTAL			761,69	51 142,15 \$

6. Pour l'année 2005-2006, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FEC/CSQ sont établis en fonction de l'allocation des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2004-2005 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :


PERSONNEL ENSEIGNANT ALLOUÉ À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER⁽¹⁾	
Établissements dont le syndicat est affilié à la FEC	Total d'équivalent à temps complet (ETC) 2004-2005
Bois-de-Boulogne	194,28
Champlain – Lennoxville	71,42
Drummondville	154,20
Gérald-Godin	73,08
Matane	75,16
Matane-Amqui	4,87
Sainte-Foy	494,41
Victoriaville	135,92
TOTAL	1 203,34

⁽¹⁾ Document préparé par la Direction générale du financement et de l'équipement, sur la base des informations au 30 novembre 2005.


EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montreal, ce 24^e
jour du mois de avril 2006.

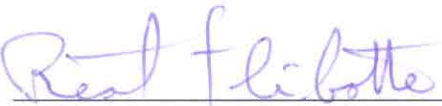
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

POUR LA FÉDÉRATION DES
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE
CÉGÉPS (FEC-CSQ)


Diane Brien, représentante
Fédération des cégeps


Mario Beauchemin, Président


Jocelyne Drouin, représentante MELS


Réal Flibotte, Vice-Président


Hugues St-Pierre, Conseiller technique